



## LA MONTICYCLO ou LA MONTIGRAVEL

Samedi 11 juin 2022

### RÈGLEMENT

(Mise à jour du 1 mai 2022)

#### 1 Préambule

La section Cyclotourisme du Vélo-Club de Montigny-le-Bretonneux, ci-après dénommé le VCMB, est affilié à la fédération française de Cyclotourisme, ci-après dénommée la FFVélo, sous le numéro 78-03635. Le VCMB possède l'agrément du ministère des sports délivré le 04 mars 1988 sous le numéro APS 78444.

Cette randonnée cyclotouriste est organisée par la section Cyclotourisme du VCMB, en collaboration avec la municipalité de Montigny-le-Bretonneux (78180).

Les informations complètes sont fournies sur le site internet du VCMB Cyclotourisme.

#### 2 La randonnée, participants, inscriptions

La randonnée est ouverte à tous les cyclotouristes. Les cycles utilisés par les participants sont exclusivement par la force musculaire, équipés conformément aux dispositions du code de la route et en bon état de fonctionnement.

Les mineurs devront être obligatoirement accompagnés d'un parent ou d'un éducateur sur le parcours et fournir une autorisation parentale dégageant l'organisateur de toute responsabilité.

La randonnée n'est pas une compétition. Elle s'effectue à allure libre.

Les vélos peuvent être assistés électriquement (VAE) dans la mesure où leur puissance est conforme à la réglementation en vigueur.

Les inscriptions sont effectuées sur le site internet du VCMB, sur papier, en ligne ou sur place. Le fait de remplir le bulletin d'inscription informatique ou papier implique l'acceptation de ce règlement.

#### 3 Parcours, horaires et départs

La randonnée « Monticyclo » propose trois parcours de : 100 km, 150 km et 200 km. Le départ est possible entre 6h30 et 9h suivant le parcours choisi.

La randonnée « Montigravel » propose deux parcours de : 60 km et 200 km. Le départ est possible entre 7h30 et 9h.

Un ou des ravitaillements sont prévus selon le parcours ainsi qu'une collation à l'arrivée. Le retour est prévu jusqu'à 17h.

Le départ ne peut être pris qu'après s'être présenté et avoir été pointé à la table d'inscription, avec son bulletin d'inscription ou son courriel de confirmation d'inscription.

Les départs sont échelonnés en fonction des différents parcours afin de faciliter l'insertion des participants dans la circulation et le respect du code de la route.

#### 4 Condition physique et responsabilité personnelle



En vous inscrivant à cette randonnée, vous attestez sur l'honneur être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours choisi et avoir pris connaissance des difficultés du parcours et des consignes de sécurité.

La responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.

## 5 La sécurité et l'environnement

La randonnée se déroule sur des voies et/ou des chemins ouverts à la circulation, dans le strict respect du code de la route et des règlements pris par les autorités de police compétentes, sans priorité de passage ni mise en place de signaleurs, sans classement ni mesure de performance.

Le respect de l'environnement s'impose à tous les pratiquants.

Le port du casque est vivement conseillé et obligatoire pour les mineurs.

## 6 Assurances

La randonnée est couverte par une assurance fédérale souscrite chez AXA sous le N°10750337004. Sont couverts par cette assurance :

- Les licenciés FFVélo, par l'intermédiaire de leur licence suivant les formules souscrites
- Les non-licenciés, en formule « Petit Braquet » uniquement
- Les bénévoles

En cas d'accident, une déclaration de sinistre leur sera remise par le responsable de l'organisation. Les modalités d'emploi leur en seront alors précisées.

## 7 RGPD et données personnelles

En application du règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous informons que vos données à caractère personnel collectées lors votre inscription ont été recueillies sur la base de votre consentement, aux fins d'inscription, d'assurances et d'information. Elles pourront être conservées pendant 5 ans et sont destinées au VCMB.

Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment et exercer des droits d'accès, d'opposition, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données en contactant le VCMB. En cas de violation du RGPD, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

## 8 Droit à l'image

Votre participation à la randonnée vaut accord pour pouvoir utiliser à des fins promotionnelles dans des revues ou articles liés au vélo les photos et vidéos prises lors de la randonnée.

## 9 Protocole sanitaire

Si un protocole sanitaire est mis en place ou obligatoire le jour de la randonnée, le participant s'engage à le respecter.